

## Inauguration du nouveau pôle social départemental

**Asnières-sur-Seine - Mardi 6 juin 2023**

### Discours de Monsieur Georges Siffredi

Président du Département des Hauts-de-Seine

Madame la Vice-présidente en charge des solidarités, chère Armelle,  
Monsieur le Maire d'Asnières, cher Manuel,  
Monsieur le Maire de Gennevilliers, cher Patrice,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Madame la Directrice du Service des solidarités territoriales d'Asnières et Gennevilliers,  
Mesdames et Messieurs les agents départementaux,  
Mesdames et Messieurs,

La proximité et l'accompagnement global sont les deux piliers de notre politique départementale des solidarités. L'inauguration de notre pôle social d'Asnières – Gennevilliers en est une nouvelle illustration.

En ouvrant ce nouvel équipement, nous regroupons, en un seul et même lieu, l'ensemble de l'offre sociale et médico-sociale de notre collectivité, afin que chaque Asniérois et chaque Gennevillois puisse avoir accès à ces services publics essentiels près de chez lui.

Cette volonté sert une conviction profonde, éprouvée par la solide expérience de notre Département en matière de solidarités : regrouper l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ social et médico-social est le meilleur moyen d'assurer un accompagnement adapté à chaque situation, indispensable pour prendre en compte l'intégralité des difficultés auxquelles nos concitoyens sont confrontés dans leur vie quotidienne et, ainsi, limiter les ruptures de parcours et être en mesure d'apporter une aide plus large que la seule attribution d'une allocation.

Cette logique d'accompagnement global se traduit très concrètement dans l'aménagement de ce nouveau pôle : dès l'entrée, un premier accueil est proposé pour évaluer les besoins de l'utilisateur, qui est ensuite orienté vers notre permanence unique des solidarités, située sur les deux premiers étages, pour identifier les réponses qu'il convient d'apporter et mettre en place l'accompagnement correspondant. Un véritable parcours est ainsi bâti, à 360 degrés et au cas par cas, pour couvrir l'ensemble des fragilités, et favoriser une sortie rapide et pérenne de la difficulté.

Ici, dans ce nouveau pôle social, nos équipes font donc du « sur-mesure » pour répondre à tous les besoins. Les agents départementaux que nous avons rencontré ce matin apportent leurs compétences professionnelles et leur expérience pour s'assurer que l'on apporte la meilleure solution au bon moment, afin que la précarité recule sur notre territoire.

Voilà pourquoi cette nouvelle implantation concrétise également pour vous, Mesdames et Messieurs, une réelle amélioration de vos conditions de travail. En réunissant vos différents métiers sur un même site, nous facilitons le partage d'informations et le suivi des usagers.

Cette organisation pluridisciplinaire des équipes ne conduit nullement à remettre en question les spécificités des métiers qui sont les vôtres. Elle favorise le travail en transversalité, dont chacun comprend aisément qu'il est la condition sine qua non d'un accompagnement social efficace, en s'appuyant sur les qualifications, les savoir-faire et les connaissances propres à chaque corps de métier. J'insiste sur ce point, car à ces débuts, en 2019-2020, la mise en place de cette réforme de nos services des solidarités territoriales a pu laisser craindre que nous attendions de chacun une polyvalence complète, qu'il soit travailleur social, auxiliaire de PMI, infirmière puéricultrice, conseiller conjugal et familial ou conseiller en économie sociale et familiale. Ce n'est évidemment pas la vision que j'ai de l'organisation de nos services sociaux : les métiers que vous exercez ne sont pas interchangeables, et c'est précisément en valorisant la diversité de vos profils et en organisant la complémentarité de vos interventions que nous sommes à même d'assurer à nos concitoyens l'accompagnement efficace qu'ils sont en droit d'attendre de nous pour les aider à surmonter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à un moment de leur vie.

C'est dans cet esprit que nous favorisons l'organisation de temps collectifs et d'échanges entre professionnels. Et c'est dans cet esprit, également, que nous mettons à votre disposition des espaces de travail ergonomiques et agréables, avec des espaces de repos, afin que le cadre dans lequel vous exercez vos missions – dont nous savons combien elles peuvent être difficiles – soit propice à votre épanouissement.

Comme l'ensemble des collectivités, nous sommes certes encore confrontés à des difficultés pour pourvoir tous les postes dont nous avons besoin – et j'ai bien conscience que ce SST ne fait pas exception. Mais les mesures d'organisation du travail que nous avons prises suite à l'audit de la direction des solidarités territoriales que nous avons réalisé, associées aux mesures de revalorisation salariale et d'accompagnement des pratiques professionnelles, ont permis à notre collectivité d'être de nouveau attractive, et nous allons bien évidemment conforter cette dynamique pour attirer vers notre Département, et en premier lieu nos SST, les professionnels dont nous avons besoin.

L'amélioration du cadre dans lequel vous travaillez, à l'image de ce nouveau pôle social, constitue un atout supplémentaire en ce sens. J'y attache une grande importance, car je suis convaincu que c'est en assurant de bonnes conditions de travail à ses agents que notre collectivité pourra contribuer pleinement au bien-être des Alto-séquanais les plus fragiles.

Oui, par cette approche holistique de l'action sociale, nous contribuons à l'amélioration continue de la qualité de vie dans les Hauts-de-Seine. En donnant à chacun la possibilité d'être orienté vers les dispositifs auxquels il peut prétendre, nous luttons efficacement contre le non-recours aux prestations sociales, et c'est là un enjeu absolument essentiel quand on sait que, par manque d'information, par complexité administrative liée au maquis des aides ou par censure, des milliers de Français renoncent aux aides auxquelles ils ont droit.

Vous le voyez, ce pôle social est donc une réponse directe aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes majeurs qui ont été accueillis par l'aide sociale à l'enfance, aux personnes en difficulté pour couvrir leurs frais de logement ou encore aux Alto-séquanais en situation de handicap qui, ici, trouveront l'aide dont ils ont besoin, non seulement pour bénéficier des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre, mais aussi pour effectuer leurs démarches auprès d'autres organismes sociaux, tels que la Caisse d'allocations familiales ou la Caisse primaire d'assurance maladie.

Ce pôle, c'est aussi la première porte que nos concitoyens en détresse, notamment les victimes de violences intrafamiliales, peuvent pousser pour une réponse d'urgence.

C'est, enfin, la meilleure infrastructure pour assurer dans la durée des suivis individuels et des médiations, afin que l'accompagnement se fasse sur le temps long lorsque cela est nécessaire. C'est notamment vrai en matière de protection maternelle et infantile, dont un centre est désormais abrité ici à destination des enfants, des nouveaux et futurs parents.

Parce que notre pôle social s'adresse aux publics prioritaires du Département, sa localisation a été choisie avec soins, pour s'assurer qu'il soit facile d'accès, à proximité des quartiers d'Asnières et de Gennevilliers relevant de la politique de la ville, bien desservi par les transports en commun, et non loin de la Maison France Services et du centre social Louise Michel, pour permettre la complémentarité indispensable entre nos services et les autres acteurs œuvrant pour l'accès aux droits.

Car ce pôle social, s'il est le point central du service des solidarités territoriales couvrant Asnières et Gennevilliers, n'en est pas pour autant la seule et unique porte d'entrée pour nos concitoyens. Il s'inscrit dans un maillage de proximité, qui mise sur l'articulation des services et des acteurs. Ainsi, nous garantissons la présence de PMI dans nos communes, à l'image de la PMI Alma à Asnières, et de la PMI Mocquard à Gennevilliers, dont je vous confirme bien volontiers une nouvelle fois, Monsieur le Maire, comme je vous l'avais indiqué lors de ma visite dans votre commune le 24 mars dernier, qu'elle n'a pas vocation à fermer ses portes.

En complément de ces structures départementales permanentes, nos professionnels vont également se déployer dans les centres sociaux et médico-sociaux pour mener des actions collectives d'information et de sensibilisation dans chaque quartier, et je souhaite que nous renforçons nos liens avec les centres communaux d'action sociale, avec lesquels nous devons plus que jamais conjuguer nos efforts au quotidien. D'ores et déjà, dans certaines villes, cette relation de partenariat avec le CCAS nous permet d'être présents dans leurs locaux pour des permanences régulières. Alors que plus d'un Français sur cinq fait appel aux centres communaux, il est assurément de notre devoir d'y proposer les dispositifs du Département, et de promouvoir les collaborations entre commune et Département, dans l'intérêt de nos concitoyens.

C'est cette même volonté qui nous a conduit à mettre en place la « caravane solidaire » qui, depuis l'été dernier, sillonne les communes des Hauts-de-Seine, et tout particulièrement les quartiers prioritaires – elle sera d'ailleurs à Gennevilliers dans deux jours, ce jeudi 8 juin, puis à Asnières le 13 juin. Dans une véritable logique « d'aller vers », nos agents vont à la rencontre des personnes les plus démunies et les plus malmenées par la vie. Travailleurs sociaux, protection maternelle et infantile, conseillers insertion / emploi, agents de la MDPH et membres d'associations partenaires sont mobilisés, en lien avec la CAF et la caisse nationale d'assurance vieillesse, pour que les solutions adéquates soient apportées à chacun.

Ce service de solidarité territoriale mobile complète d'ailleurs d'autres dispositifs développés de longue date par le Département avec l'Institut des Hauts-de-Seine, dont les équipes sont fortement présentes sur Asnières et Gennevilliers, notamment en direction des jeunes filles et des femmes.

C'est ainsi que la campagne « Toutes culottées » se sera tenue dans l'ensemble des collèges de vos deux Villes, permettant d'aborder les questions touchant à la santé féminine et à la prévention sexuelle avec près de 1 800 collégiennes. Le même élan guide le Bus Santé Femmes qui fait étape dans nos communes des Hauts-de-Seine pour proposer des services sanitaires et sociaux aux femmes isolées : une étape est d'ailleurs prévue l'an prochain à Gennevilliers. Ces femmes, qui ne sont pas épargnées par la dureté de la vie, se voient en outre proposer de participer à l'Ecole française des femmes, implantée depuis 2012 au cœur du quartier des Agnettes, pour les soutenir sur le chemin de leur insertion sociale et professionnelle. L'Institut des Hauts-de-Seine s'adresse également à d'autres publics, et notamment les collégiens, avec le forum « Giga la vie », ainsi que les séniors, avec le forum « Giga Séniors » et les nombreuses actions déployées pour prévenir l'isolement que certains peuvent connaître, à l'image de la campagne « Sourires d'été » qui va démarrer dans quelques semaines.

*Seul le prononcé fait foi*

Cette complémentarité, que l'on observe à Asnières et Gennevilliers, entre l'accompagnement global et des actions plus ciblées, entre le pôle social et des dispositifs encore plus proches du terrain, entre les services départementaux et les autres acteurs du champ social et médico-social, est ce qui guide notre organisation territoriale sur l'ensemble du Département.

C'est pourquoi j'ai souhaité faire évoluer la carte de nos services des solidarités territoriales, afin de faire correspondre au mieux nos implantations aux bassins de vie des Alto-séquanais. Nous allons ainsi passer de 13 à 14 SST, en scindant deux SST qui, par le nombre de villes qu'ils couvraient ou le nombre d'usagers auxquels ils s'adressaient, étaient trop vastes pour satisfaire à la double exigence de proximité et d'efficacité que je nous ai fixée. Dans cette nouvelle configuration :

Nanterre, qui était rattaché à Rueil-Malmaison, devient un SST à part entière ;

Boulogne, qui réunissait huit communes allant jusqu'à Vaucresson, est allégé de cinq villes, et constitue désormais un SST avec les seules villes de Sèvres et de Chaville ;

Enfin, les cinq communes de Saint-Cloud, Garches, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette et Vaucresson, jusqu'à présent rattachées au pôle social de Boulogne, forment, avec la ville de Rueil, un nouveau SST plus cohérent.

Dans chacun des 14 SST qui seront ainsi constitués, nous veillerons à ce que le pôle social soit accessible à moins de 20 minutes en transports en commun et, quand ce n'est pas le cas, nous assurerons la présence d'antennes de proximité, accessible en 10 minutes à pied, pour garantir l'égal accès de tous à ces services publics. C'est tout particulièrement vrai pour les PMI qui, en raison des publics qu'elles accompagnent – des mamans qui ne peuvent se déplacer facilement et utilisent souvent des poussettes – doivent proposer un accès le plus simple possible.

En renforçant en parallèle les dispositifs hors-les-murs que j'évoquais il y a un instant, ainsi que son partenariat avec les communes et les différents acteurs sociaux et médico-sociaux, notre Département se dote d'un maillage territorial fin, pour remplir pleinement sa mission de chef de file dans le domaine des solidarités. Le budget que nous y consacrons témoigne du volontarisme qui nous anime, puisqu'il atteint près d'un milliard d'euros cette année, soit plus de 60% de nos dépenses de fonctionnement.

Mais comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, la conception que je me fais des solidarités ne saurait se limiter aux différents dispositifs d'accompagnement et d'action sociale que nous mettons en œuvre à travers nos SST. Les solidarités couvrent, à mon sens, un champ beaucoup plus vaste, et irriguent les politiques publiques que nous déployons dans de nombreux domaines, à l'image de ce que nous faisons en matière d'éducation – en remettant par exemple un ordinateur aux collégiens des familles les plus modestes ou en contribuant au financement de la carte Imagin'R pour les boursiers –, comme ce que nous faisons pour promouvoir la démocratisation du sport et de la culture.

Les programmes que nous avons mis en place pour assurer, dans les faits, l'égalité des chances et la réussite de chacun, pour promouvoir l'apprentissage, pour permettre à tous les mineurs qui nous sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance de pratiquer une activité culturelle et sportive, pour soutenir la pratique du handisport et du sport adapté, ou encore pour favoriser l'accès à la culture des publics les plus éloignés, sont trop nombreux pour que je puisse tous les citer ce matin.

Nous en avons un bel exemple avec le dispositif « Un mois, une œuvre », qui a pris ses quartiers dans ce pôle social et qui, depuis 2021, vise à partager avec le plus grand nombre des œuvres du Fonds départemental d'art contemporain, en les exposant dans des lieux qui ne sont pas habituellement dédiés à l'art, notamment dans nos structures sociales, et en proposant des séances de médiation organisées avec les artistes. Jusqu'au 30 juillet, les usagers qui viendront au pôle social découvriront ainsi deux photographies de la série « Clairs Obscurs » de Véronique Ellena, dont le travail se concentre sur l'introspection et l'émancipation.

*Seul le prononcé fait foi*

Elle a d'ailleurs travaillé récemment avec des jeunes accompagnés par le pôle social de Villeneuve-la-Garenne, qui ont participé à un atelier de pratique photographique dans le cadre du dispositif « En route pour l'autonomie », et nous avons pu découvrir tout à l'heure, lors de notre visite, quatre photos qu'ils ont réalisées.

Vous le voyez, Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs, le pôle social départemental d'Asnières/Gennevilliers est un nouveau témoignage de cet écosystème que notre Département déploie à travers ses politiques des solidarités et de cohésion. Après Châtenay-Malabry – où nous avons ouvert le premier pôle de ce type –, Châtillon et Villeneuve-la-Garenne, cet équipement fédérateur déploie une action efficace, au plus près du terrain, et les pôles que nous allons ouvrir prochainement dans de nouveaux bâtiments, à Issy-les-Moulineaux cet automne, puis à Antony et à Clichy en 2024, s'inscriront assurément dans cette démarche globale, afin que nos équipes, que je remercie chaleureusement pour leur professionnalisme et leur engagement, continuent de contribuer au bien-être de l'ensemble de nos concitoyens, et leur permette de vivre dignement et de s'épanouir dans les Hauts-de-Seine.



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

